



LES FORMIDABLES

Camp de jour
de la



Municipalité de La Pêche

Pour un été

VRAIMENT FORMIDABLE!

Huit semaines, du 27 juin au 19 août 2016!

De 9 h à 16 h

(service de garde de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30)

Des thèmes fantastiques!

- ☉ Cowboys et cowgirls
- ☉ Fêtes médiévales
- ☉ Espions et détectives
- ☉ Monstres et chimères
- ☉ Au pays des Romains
- ☉ Extraterrestres à l'horizon!
- ☉ Bibittes, bestioles et compagnie
- ☉ Super-pouvoirs!

Attention,
nombre de
places
limité!

Inscriptions à la réception de la Municipalité!

Résidents : Pré-inscription les 7 et 14 mai de 10 h à 15 h;

Inscription régulière du 16 mai au 10 juin;

Non-résidents : Inscriptions du 13 juin au 23 juin

À l'École secondaire Des Lacs

INSCRIPTION

- 1) Télécharger la fiche d'inscription / fiche santé à l'adresse www.villelapeche.qc.ca, onglet Vie municipale, option Camp de jour (aussi disponible au bureau de la Municipalité)
 - 2) Remplir la fiche d'inscription et une fiche santé par enfant
 - 3) Passer au bureau de la Municipalité remettre les formulaires remplis et le ou les paiements
- Heures d'ouverture : lundis, mardis et vendredis de 8 h 30 à 16 h;
mercredis et jeudis de 8 h 30 à 18 h (ouvert le midi)

NOUS JOINDRE

Avant le 27 juin 2016

Réception de la Municipalité : 819-456-2161, poste 0

A partir du 27 juin 2016

École secondaire Des Lacs : 819 503-8810, poste 842795
Cellulaire du camp : 819 208-6779

Courriel : campdejour@villelapeche.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le camp de jour se tiendra à L'école secondaire Des Lacs, située au 32, chemin Passe-Partout à La Pêche (Sainte-Cécile-de-Masham).

Voici à quoi ressemblera une **journée-type** :

Heures	Activité
De 7 h à 9 h	Service de garde
De 8 h 45 à 9 h 15	Présences et rassemblement
De 9 h 15 à 11 h 30	Activités / collation / activités
De 11 h 30 à 13 h 30	Période de dîner d'une heure en deux groupes et de jeu libre
De 13 h 30 à 15 h 30	Activités / collation / activités
De 15 h 30 à 16 h	Rassemblement et grand jeu
De 16 h à 17 h 30	Service de garde

Activités : Les activités régulières du camp se déroulent du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Chaque semaine comporte une thématique et des activités pour tous les goûts (scientifiques et artistiques, par exemple) se rapportant au thème. Il y a une sortie par semaine, qui a lieu le mercredi.

Repas : Les collations et les repas du midi doivent être préparés par le parent. Les jours de sortie, les parents doivent fournir un repas froid. Veuillez noter qu'il est strictement interdit d'inclure dans les repas des aliments contenant des noix et des traces de noix, y compris des arachides et du beurre d'arachides, ainsi que des fruits de mer, en raison des allergies sévères qu'ils peuvent provoquer.

Service de garde : En attendant le début du camp de jour ou l'arrivée des parents, une période de surveillance est offerte. Les heures du service de garde sont de 7 h à 9 h le matin et de 16 h à 17 h 30 le soir.

THÈMES

Thème	Semaine
Semaine Cowboys et cowgirls (semaine 1)	27 juin au 30 juin
Semaine Fêtes médiévales (semaine 2)	4 juillet au 8 juillet
Semaine Espions et détectives (semaine 3)	11 juillet au 15 juillet
Semaine Monstres et chimères (semaine 4)	18 juillet au 22 juillet
Semaine Au pays des Romains (semaine 5)	25 juillet au 29 juillet
Semaine Extraterrestres à l'horizon! (semaine 6)	1 ^{er} août au 5 août
Semaine Bibittes, bestioles et Cie (semaine 7)	8 août au 12 août
Semaine Super-pouvoirs! (semaine 8)	15 août au 19 août

Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription pour le camp de jour se fera en personne au bureau de la Municipalité de La Pêche situé au 1, Route Principale Ouest, à La Pêche. **Il n'y aura aucune inscription sur place à l'École secondaire Des Lacs.**

Les bureaux sont ouverts les lundis, mardis et vendredis de 8 h 30 à 16 h et les mercredis et jeudis de 8 h 30 à 18 h (incluant l'heure du dîner).

Deux samedis de pré-inscription sont prévus pour les résidents les 7 et 14 mai. Par la suite, les inscriptions régulières se dérouleront du 16 mai au 10 juin 2016 pour les résidents, et du 13 juin au 23 juin 2016 pour les non-résidents. À compter du 13 juin, les non-résidents pourront communiquer avec la Municipalité pour vérifier s'il reste des places.

Le paiement doit être effectué au complet pour les semaines concernées, camp et service de garde compris. Il peut être fait en argent comptant, par carte de débit, par carte Visa (au comptoir seulement) ou par chèque. Dans tous les cas, les paiements doivent être effectués au plus tard aux dates ci-dessous pour les semaines indiquées. Les chèques doivent être remis lors de l'inscription. Ils devront être libellés au nom de la **Municipalité de La Pêche** et datés selon le même calendrier (maximum de 4 chèques postdatés) :

- Ⓢ 6 juin 2016 (semaines 1 et 2)
- Ⓢ 20 juin 2016 (semaines 3 et 4)
- Ⓢ 4 juillet 2016 (semaines 5 et 6)
- Ⓢ 18 juillet 2016 (semaines 7 et 8)

À noter : en cas de chèque sans provision, des frais de 25 \$ supplémentaires seront facturés.

Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception de la fiche d'inscription et de la fiche santé dûment remplies et accompagnées du ou des paiements (tant qu'il restera des places).

Relevé 24

Pour qu'un relevé 24 soit produit en février 2017, vous devrez fournir le numéro d'assurance sociale du payeur et les informations requises sur la fiche d'inscription.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Quel âge doit avoir mon enfant?

Il doit avoir entre 5 ans (au 30 juin 2016) et 12 ans (inclusivement).

Quel encadrement offrez-vous?

Les groupes sont encadrés par des animateurs détenant une formation en premiers soins et en animation. Un chef de camp assure l'encadrement des animateurs et veille au bon déroulement du camp.

Quel est le ratio d'encadrement?

Groupe des 5 à 6 ans = 1 animateur pour 10 enfants
Groupe des 7 à 8 ans = 1 animateur pour 12 enfants
Groupe des 9 à 12 ans = 1 animateur pour 14 enfants

En raison de ces ratios et pour des raisons de sécurité, le nombre de places est limité à 36 par semaine (premier arrivé, premier servi).

Renseignements importants

Le numéro d'assurance maladie des enfants est obligatoire pour qu'ils puissent prendre part au camp.

Afin d'éviter les risques de bris ou de perte, les enfants doivent laisser leurs objets personnels à la maison, ce qui inclut jouets et tout appareil électronique (consoles de jeu, tablettes électroniques et cellulaires compris).

Preuve de résidence

Tout document officiel indiquant le lieu de résidence et le nom de la personne concernée : permis de conduire, facture de services (factures d'électricité, de téléphone, etc.), bail, facture de taxes, par exemple.

Remboursement et annulation

Aucun remboursement sauf sur présentation d'un rapport médical ou en cas de déménagement. Si la personne inscrite déménage à l'extérieur de la Municipalité avant la fin du camp de jour, une preuve sera exigée et le remboursement se fera au prorata des journées auxquelles l'enfant aura participé.

RÉPARTITION ET DATES LIMITES DES PAIEMENTS - 2016

	Numéro semaine	Paiement	Date du paiement
Semaines			
Du 27 juin au 30 juin (4 jours)	1	1 ^{er}	6 juin
Du 4 juillet au 8 juillet	2		
Du 11 juillet au 15 juillet	3	2 ^e	20 juin
Du 18 juillet au 22 juillet	4		
Du 25 juillet au 29 juillet	5	3 ^e	4 juillet
Du 1 ^{er} août au 5 août	6		
Du 8 août au 12 août	7	4 ^e	18 juillet
Du 15 août au 19 août	8		

POUR NOUS JOINDRE

Avant le 27 juin 2016

Réception de la Municipalité : 819 456-2161, poste 0

À partir du 27 juin 2016

École secondaire Des Lacs : 819 503-8810,
poste 842795

Cellulaire du camp : 819-208-6779

Courriel : campdejour@villelapeche.qc.ca

TARIFS

Notes pour la semaine de 4 jours du 27 au 30 juin : le tarif du camp de jour est, pour les résidents, de 70 \$ pour le premier enfant et de 60 \$ pour le deuxième enfant et les enfants suivants (à noter que pour les familles à revenus modestes, le coût sera de 40 \$ cette semaine-là). Il en coûtera 20 \$ par enfant pour le service de garde, et ce, pour tous.

	Camp de jour	Service de garde
Revenu familial 44 701 \$ et plus	85 \$/semaine	25 \$/semaine
2 ^e enfant et suivants	75 \$/semaine	25 \$/semaine
Revenu familial 44 700 \$ et moins* (revenus modestes)	50 \$/semaine	25 \$/semaine
2 ^e enfant et suivants	Même montant que le premier enfant	
Inscription tardive (après le 10 juin 2016)	95 \$/semaine	40 \$/semaine
Inscription tardive (après le 10 juin 2016) 2 ^e enfant et suivants	85 \$/semaine	40 \$/semaine
Familles à revenus modestes : un seul tarif (inscription régulière ou tardive) :	50 \$	25 \$
Non-résidents	95 \$/semaine	40 \$/semaine
Non-résidents 2 ^e enfant et suivants	85 \$/semaine	40 \$/semaine

*Vous devez fournir une preuve de vos revenus de l'année 2015 (avis de cotisation).
Les tarifs comprennent la sortie de la semaine.

